

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : MP "Aménagement de la rue Simone Veil (ex rue des victoires) et du secteur de la crèche Vanille-Chocolat" - Lot n°3 - Avenant n°1

N° : VA_DEC2020_445

Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article R. 2194-8 du Code de la Commande Publique,

décidons

De conclure avec la société ID VERDE domiciliée à WAMBRECHIES (59874) l'avenant n°1 pour le lot n°3 du marché d'aménagement de la rue Simone Veil (ex rue des victoires) et du secteur de la crèche Vanille-Chocolat, afin de tenir compte de la mise en œuvre des procédures de sécurisation sanitaire nécessaire à la reprise du chantier dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID-19.

Cet avenant représente une plus-value de 1 537.58 € HT (mille cinq cent trente-sept euros et cinquante-huit centimes), soit une hausse de 1.81% par rapport au montant du marché initial.

Montant initial du marché : 84 776.99 € HT

Nouveau montant du marché : 86 314.57 € HT

Imputation budgétaire : 2312-824-1120 201601CVILLE

Politique publique (domaine-action-activité) : 02.2.1 Entretien des espaces verts

Fait à Villeneuve d'Ascq
le vendredi 4 décembre 2020

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20200706-177637-AU-1-1

Date AR Préfecture : mardi 8 décembre 2020